



## **Déclaration préalable de l'ensemble des représentants des personnels et de MGEN - CAAS de l'académie de Versailles du 10/04/2018**

Ainsi que nous le disions lors de la dernière CAAS, la situation actuelle de notre académie concernant l'action sociale ministérielle est pour l'instant plutôt encourageante, avec des crédits stables en Titre II et en hausse en Hors-Titre II (sans négliger de ce point de vue l'effet déterminant de la hausse de l'enveloppe logement).

Concernant les travaux qui nous réunissent aujourd'hui, nous tenons à saluer une nouvelle fois le travail effectué par les différents services d'action sociale de notre académie, tant départementaux qu'académique, qui ont su, cette année encore, accompagner au mieux nos collègues grâce à leur implication sans faille. Cependant, et nous tenons absolument à le rappeler à nouveau, nous ne pourrions pas continuer à améliorer le dispositif académique d'action sociale sans un renfort en moyens humains. Sans vouloir rentrer à nouveau dans un débat stérile dont nous connaissons déjà la conclusion, nous tenons tout de même à alerter M. le Recteur : la montée en puissance du dispositif logement et les besoins toujours plus prégnants de nombre de nos collègues confrontés à des difficultés sociales et économiques toujours plus importantes augmentent cette année encore la charge de travail des services départementaux, a fortiori des assistantes sociales. Jusqu'à quand pourront-elles continuer à faire face ?

Aussi, alors que nous nous interrogeons sur l'évolution de certaines des ASIA, il a été rappelé, et encore lors de la CPBA, que les services académiques arrivent à un niveau très proche de la limite maximale de leur capacité de gestion et de traitement des dossiers. La restructuration importante effectuée l'an passé à la DIPP 2 afin de traiter tous les dossiers au fur et à mesure a permis une mise en paiement plus importante des ASIA, en particulier sur le loisir. Nous le saluons, mais il ne nous semble pas qu'il soit possible d'aller bien au-delà de ce qui est fait actuellement à moyens constants, alors même que nos collègues pourraient largement bénéficier d'une action sociale académique encore améliorée.

Même si le sujet n'est pas à l'ordre du jour, nous tenons également à rappeler que nous ne considérons pas que la question des restes à charge pour les repas de nos collègues est close, et qu'un nouveau groupe de travail disposant de toutes les informations nécessaires à l'appréhension complète du dossier soit mis en place prochainement.

Remerciements aux services pour la qualité des échanges et des documents préparatoires.